

Association Rêves

141 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69651 Villefranche-sur-Saonne Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2018

Association Rêves

Exercice clos le 30 Juin 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Rêves relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Sur les règles et principes comptables :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de reconnaissance des différentes ressources de la période.
- ✓ Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des événements exceptionnels et notamment du legs reçu sur la période,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



A Lyon, le 7 Novembre 2018
Fident Audit - BDO France
Représentée par

Roger-Pierre JERABEK
Commissaire aux comptes
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2018	Net au 30/06/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 468	1 906	562	200
Immobilisations corporelles	448 675	125 820	322 856	351 293
Immobilisations financières	276		276	413
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	451 420	127 726	323 694	351 905
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	217 988		217 988	217 074
Valeurs mobilières de placement	1 534 286		1 534 286	1 408 076
Disponibilités (autres que caisse)	157 632		157 632	137 317
Caisse	208		208	94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 910 114		1 910 114	1 762 561
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	78 882		78 882	70 045
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	78 882		78 882	70 045
TOTAL GENERAL	2 440 416	127 726	2 312 691	2 184 511

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

BDO for identification purposes only

Bilan passif

	au 30/06/2018	au 30/06/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	200 000	200 000
Résultat de l'exercice	68 675	280 961
Report à nouveau	1 516 060	1 235 100
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 784 736	1 716 060
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 784 736	1 716 060
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 528	24 528
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	109 695	136 474
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 627	40 766
Autres	44 823	39 531
TOTAL DETTES	195 146	216 771
Produits constatés d'avance	308 281	227 152
TOTAL GENERAL	2 312 691	2 184 511

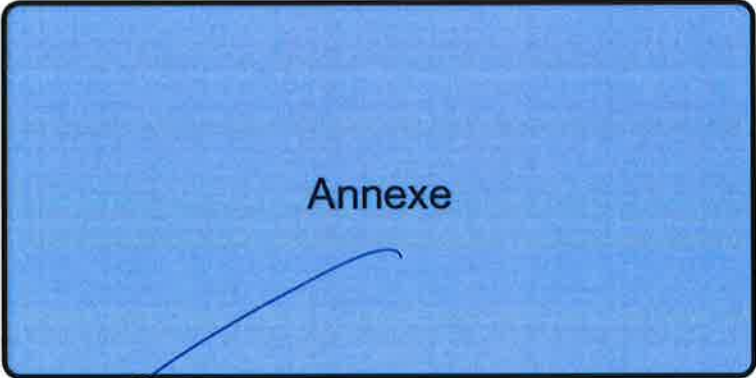
BDO for identification purposes only

(1) Dont à plus d'un an (a)	109 695
Dont à moins d'un an (a)	393 732
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 30/06/2018	Exercice N-1 30/06/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	474 826	473 863
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	11 080	13 052
Cotisations		
Autres produits	806 703	912 818
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 292 608	1 399 732
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	934 987	876 766
Impôts, taxes et versements assimilés	10 427	6 785
Rémunérations du personnel	188 038	173 779
Charges sociales	66 037	59 282
Dotations aux amortissements	29 438	29 532
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	8	16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 228 936	1 146 159
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 672	253 573
PRODUITS FINANCIERS	6 627	54 568
CHARGES FINANCIERES	1 390	1 415
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 139	314
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 372	26 079
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES A ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	68 675	280 961

BDO for identification purposes only



Annexe

BDO for identification purposes only

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 2 312 691 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 68 675 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/09/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

BDO for identification purposes only

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



BDO for identification purposes only

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 563	615	3 710	2 468
Immobilisations incorporelles	5 563	615	3 710	2 468
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	310 003			310 003
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	46 524			46 524
- Matériel de transport	15 000		15 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 761	1 388		92 149
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	462 287	1 388	15 000	448 675
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	213			76
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	413			276
ACTIF IMMOBILISE	468 263	2 004	18 710	451 420

JDO for identification purposes only

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 363	253	3 710	1 906
Immobilisations incorporelles	5 363	253	3 710	1 906
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	15 759	15 758		31 517
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 787	4 652		8 439
- Matériel de transport	15 000		15 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 449	8 775		85 864
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	110 994	29 186	15 000	125 820
ACTIF IMMOBILISE	116 357	29 438	18 710	127 726

BDO for identification purposes only

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 297 071 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	217 988	217 988	
Charges constatées d'avance	78 882	78 882	
Total	297 071	296 871	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	26 779		

Produits à recevoir

	Montant
BDO for identification purposes only	
Produits à recevoir	217 953
Intérêts courus à recevoir	3 323
Total	221 276

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	24 528				24 528
Total	24 528				24 528
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

BDO for identification purposes only

L'association La Ribambelle a été dissoute en 2015. Elle a voté la dévolution des ses biens à trois associations dont l'association REVES qui a reçu un don de 24 527.98 euros.

La communauté de communes du Pont du Gard conteste cette décision et a lancé une procédure pour faire annuler les décisions de l'Assemblée Générale de dissolution de l'Association La Ribambelle. Dans l'attente de l'issue des procédures en cours Le don a été consigné dans une provision .

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 503 427 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	109 695			109 695
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 627	40 627		
Dettes fiscales et sociales	44 823	44 823		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	308 281	308 281		
Total	503 427	393 732		109 695
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	26 779			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

BDO for identification purposes only

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	9 974
Congés & RTT à payer	18 716
Org.soc. ch/congés & RTT à pay.	6 463
Etat Charges à payer	3 114
Total	38 267

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	78 882		
Total	78 882		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	308 281		
Total	308 281		

BDO for identification purposes only



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 5 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

**BDO for identification purposes only**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1		1	1
Employés		7	7	7
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	7	8	8

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	230 916	230 578
Prestations en nature	207 513	191 299
Dons en nature		
Total	438 429	421 877
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

BDO for identification purposes only

1-Contributions volontaires

Il s'agit essentiellement du bénévolat et de la mise à disposition de personnes par des entités tierces. Les dispositions ne préconisent pas leur

valorisation dans le compte de résultat, mais une évaluation de celle-ci dans l'annexe :

Valorisation des heures de volontariat : Pour l'exercice 2017/2018 le bénévolat est estimé à 18 443 heures, et est valorisé à un taux horaire de (charges sociales comprises) de 12 euros pour les bénévoles et de 20 euros pour la présidente et la trésorierie.

Cette méthode valorise les heures de volontariat à : 230 916 euros.

Autres informations

Les organes de direction ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

2- Valorisation des prestations en nature

Pour l'exercice 2017/2018, les dons en nature se répartissent de la façon suivante :

Manifestations : 23 344 euros

Réalisations projets : 110 731 euros

Frais de mission : 22 305 euros

Personnel extérieur : 38 942 euros

Honoraires Expert-comptable : 12 191 euros

Soit un total de 207 513 euros

Donations

A la clôture du bilan au 30/06/2018, il apparaît des legs en cours acceptés par le Conseil d'administration pour la somme de 145 618 euros

BDO for identification purpose

Association Rêves

1525 allée de Riottier - CS 7007 Limas
69651 Villefranche-sur-Saonne Cedex

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30
Juin 2018

Association Rêves

Exercice clos le 30 Juin 2018

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Lyon, le 7 Novembre 2018

BDO France - Fident Audit
Représentée par Roger Pierre JERABEK
Commissaire aux comptes